

**Elaboration du DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB)
Site Natura 2000 "Les UsseS"**

TESELA

Jean-Philippe QUITTARD

6 clos des lauriers
73100 BRISON Saint Innocent
jpquittard@tesela.fr
09 81 95 85 68

AGRESTIS

Eco-développement

410, route de Thônes
74210 FAVERGES
agrestis@agrestis.fr
04 50 05 10 31

SMECRU

Syndicat Mixte d'études du
Contrat de Rivières des UsseS
19 rue du Grand Pont
74270 FRANGY
smecru@gmail.com
04 50 01 46 99
www.rivieres-usseS.com

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COPIL N°2
MAIRIE DE FRANGY, LE 14 DECEMBRE 2011, 9H30**

PRESENCES - 23 PERSONNES (par ordre de signature de la feuille de présence) :

Mairie de DESINGY : Christian BOVET, Maire, Vice-président du COPIL Natura 2000

Mairie de VANZY : Roger VIONNET, Maire

Mairie USINENS : Christine VIONNET, Maire, Vice-présidente du COPIL Natura 2000

SMECRU : Alain POYRAULT, Président du SMECRU et du COPIL N2000 ; Perrine BROUST, Chargée de mission ; Cédric BEJOT, technicien

CPIE Bugey Genevois : Danielle LALOY, Armand COURRIOUX

CNR – Direction régionale de Belley : Eric DIVET, Antoine AMOUREUX

Agence de l'eau RMC : Cécile MARQUESTE

Fédération des chasseurs 74 : Maurice MARCET, Pascal ROCHE

Sous-Préfecture St Julien en Genevois : Françoise PERRIERE

Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie : Emilie GUYARD

APOLLON 74 : Cédric FAWER

DDT 74 : Amédée FAVRE

ASTERS-CEN74 : Bernard BAL

FRAPNA 74 : Marie HEBERT ; Eva SERRANO

Société Annecy Béton Carrières : P.J. SERRET

Bureau d'études TESELA : Jean-Philippe QUITTARD

EXCUSES :

CC Pays de Seyssel : Fabrice GALLOTTA, service assainissement,

REGION RHÔNE ALPES : Hélène DENIS BISIAUX ;

FDPPMA 74 : Mr DIZAR ;

Office de tourisme de Seyssel

CC pays de Seyssel : Mr GALOTTA

Association RANA

Bureau d'études AGRESTIS : Frédéric AUBRY

PIECES JOINTES AU COMPTE-RENDU :

- Diaporama de séance
- Fiche démarche concertation

INTRODUCTION PAR LE SMECRU

Monsieur POYRAULT souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour de la réunion.

Tour de table des personnes présentes.

Le SMECRU présente l'équipe d'animation : SMECRU, FRAPNA et CPIE BG. Le projet de concertation s'inscrit dans le projet EAUsons Agir de la Région Rhône-Alpes, qui propose une formation aux techniques d'animation de concertation et des retours d'expérience. L'équipe doit comprendre une structure locale (SMECRU) et un partenaire technique (FRAPNA). Le CPIE BG est sollicité pour proposer des outils d'animation et contribuer concrètement à l'organisation de la concertation.

RAPPEL DE LA DEMARCHE, OBJECTIFS ET CALENDRIER PAR LE SMECRU

VOIR DIAPORAMA

Différents périmètres sont considérés dans cette étude :

- le **périmètre Natura 2000** arrêté en 2006 par le Préfet, en raison de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire : castor, 3 espèces de poissons, lucane cerf volant, crapaud sonneur + 2 habitats.
- ce périmètre N2000 a été tracé sur la base de l'**Arrêté de Protection de Biotope** pris en 1994. Cet APPB dispose d'un règlement peu contraignant par rapport aux usagers. Les accès motorisés au site ont été fermés du fait de dépôts sauvages.
- le **périmètre d'étude** : le COPIL du 30/09/2010 a décidé d'élargir le périmètre d'étude afin de prendre en compte les deux berges des Usse : les espèces et milieux présents sont essentiellement liés au caractère fluvial de la zone.

Le périmètre d'étude a donc été proposé en suivant la logique 'milieux humides' et en tenant compte des zones humides (inventaire Asters), des ZNIEFF et des remarques des partenaires consultés (associations naturalistes notamment).

Le périmètre d'étude est une proposition, donc **NON REGLEMENTAIRE**. Il permettra de déterminer de façon concertée le périmètre définitif du site N2000.

Celui-ci sera validé par le COPIL et arrêté par le Préfet.

L'objectif de la démarche est d'organiser la cohabitation entre patrimoine naturel d'intérêt et activités humaines, et d'identifier **les interactions milieu/activités** par une étude et la concertation sur les volets écologiques et socioéconomiques. La concertation a effectivement permis de proposer au COPIL une évolution du périmètre d'étude, de conforter certaines connaissances naturalistes ...

PRESENTATIONS ETAT INITIAL 2011 – HABITATS, FAUNE, FLORE PAR TESELA

VOIR DIAPORAMA

Sont présentés : méthode d'inventaire et données acquises à ce jour.

Le **SMECRU** questionne la **DDT** au sujet des espèces de poissons d'intérêt communautaire non revues sur la pêche électrique du mois d'août 2011 mais signalées sur le FSD (Formulaire Standard de Données) du site. Doit-on continuer à les prendre en compte dans le travail sur le DOCOB en 2012 ?

Le Chabot notamment n'a pas été recontacté, mais sa présence a été démontrée en amont. Son absence sur le site lors des pêches (fin août 2011) étant certainement liée aux faibles débits de cette période et aux températures de l'eau.

Il est indiqué que le groupement **TESELA/AGRESTIS** procédera à une recherche quant à la source des données, la date de celles-ci et leur fiabilité.

La **DDT** répond qu'il faut continuer à travailler avec les espèces à forte présomption de présence (Chabot) et approuve la vérification de fiabilité des données pour les espèces plus douteuses (Toxostome), qu'il faudra écarter du DOCOB si les données se révèlent trop anciennes.

La **DDT** demande quelles sont les autres espèces pêchées cet été : sur le périmètre d'études N2000 ; lors des pêches ASCONIT 2011 et ONEMA 2009, ont été contactés : Barbeau fluviatile, Blageon, Chevesne, Goujon, Loche franche, Ecrevisse de Californie, Spirilin, Truite fario, Vairon, Epinoche, Chabot, Hotu.

CONCERTATION 2011 – MOBILISATION ET INTERET DE LA DEMARCHE - PAR LE SMECRU

VOIR DIAPORAMA ET FICHE DEMARCHE CONCERTATION

La première phase de concertation, par l'expression des usages, attentes, craintes des usagers du site, avait pour objectif de formuler des thèmes de groupes de travail. Quatre réunions ont été organisées : 3 pour les propriétaires et exploitants du périmètre N2000 actuel (contactés par téléphone et courrier), 1 pour les usagers du périmètre d'étude (contact des associations, affichage, articles de presse).

Le taux de mobilisation était proche de 25% des personnes contactées (mobilisation moyenne en Rhône-Alpes sur des opérations de concertation autour de l'eau : +/- 5% - donnée Association Rivière Rhône-Alpes) et ont permis la bonne représentativité des acteurs du territoire (élus, professionnels, propriétaires, naturalistes...). Le **CPIE Bugey Genevois** souligne que ce résultat témoigne non seulement de l'intérêt porté par les usagers au site, mais aussi de l'énergie de l'équipe d'animation pour l'information, les contacts et la mobilisation.

Pour la suite de la démarche, il s'agira de toucher l'ensemble des propriétaires fonciers et des exploitants du périmètre d'étude, d'une part pour l'information, d'autre part pour qu'ils puissent participer aux groupes de travail. L'information/invitation sera faite par courrier.

PROPOSITION D'INTEGRATION DE NOUVELLES ZONES AU PERIMETRE D'ETUDE TESELA / CPIE

TESELA présente dans un premier temps des zones de prairies à molinie d'intérêt, situées pour la plupart en limite extérieure de l'actuel périmètre d'étude (**VOIR DIAPORAMA**). Des prospections de sondage en 2011 ont révélé un intérêt certain tant pour les habitats que la faune ou la flore.

La **mairie de Desingy** observe que les friches à molinies sont en bordure de parcelles agricoles parfois exploitées en maïs, donc traitées. Question de l'intérêt à intégrer ces zones dans le périmètre d'étude alors que la parcelle est en limite. En effet, d'autres zones telles que celles-ci existent sur la commune, plus sauvages et moins proches des exploitations agricoles. A choisir, ces dernières seraient préférables afin de ne pas interférer avec l'activité agricole.

Le **SMECRU** : rappelle qu'effectivement, les impacts directs et indirects sur la zone d'étude seront étudiés.

La **DDT** précise qu'il est inutile de mettre des moyens d'inventaires si on sait que les communes ne sont pas favorables. Une modification de périmètre d'étude ne se fera pas en force, elle sera soumise à l'approbation des communes.

ASTERS indique que certaines parcelles sont bien connues des experts et que des données sont disponibles, ceci pourrait permettre un gain de temps sur les prospections 2012.

TESELA :

- précise que, lors des concertations, les agriculteurs ont exprimé « *ne rien cultiver sur ces terres, car les sols y sont différents et présentent des caractéristique non favorables aux cultures* »,
- souligne que ces prairies sont généralement situées en bordure de parcelles agricoles exploitées,

- souligne que ces 3 tâches de prairies à molinie constituent une mosaïque typique et particulièrement intéressante.

Mairie d'Usinens : précise que la commune est engagée en faveur de la protection de ces zones avec l'appui d'ASTERS, mais que pour certaines zones, le propriétaire n'a jamais voulu s'engager (château de Châtel).

La **chambre d'agriculture** souhaite qu'on ne stigmatise pas la profession agricole car des initiatives en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement sont prises localement, certes inquiets des réglementations et contraintes, les exploitants souhaitent participer à la démarche et nombreux sont ceux qui souhaitent « bien faire ».

Vote animé par le **CPIE Bugey Genevois** par panneau rouge / vert.

⇒ **PROPOSITION :**

- 1/interroger les communes pour avoir un avis de principe sur l'opportunité d'intégrer ces zones à l'étude N2000
- 2/ si favorable, intégration au périmètre, donc prospections et collecte des données existantes.

⇒ **VOTE :**

- 14 votants, 8 OUI, 6 abstentions (ne se sentent pas concernés par la question, donc non légitimes à voter)

TESELA présente dans un second temps une **zone d'anciennes gravières** d'intérêt situées en limite extérieure de l'actuel périmètre d'étude, en amont du marais des Vorziers (**VOIR DIAPORAMA**).

Cette zone a été, dès le lancement de l'étude, suggérée par les associations naturalistes APOLLON 74 et RANA qui la connaissent.

Historiquement cette zone a fait partie du lit majeur des UsseS dans un passé lointain.

Son intérêt fonctionnel réside dans le fait qu'elle est située en amont du marais des Vorziers et a donc probablement une influence sur l'hydrologie de cette zone très riche.

Son potentiel floristique et faunistique est certain, c'est un site déjà connu des naturalistes.

L'intégration de cette zone permettrait une augmentation de la diversité globale à l'échelle du périmètre d'étude.

Le **SMECRU** : précise que Mr le Maire de Vanzy, Mr VIONNET (qui vient de quitter la réunion), ne s'oppose pas à l'intégration de cette zone au périmètre d'étude.

ASTERS ajoute que cette zone peut avoir un intérêt fonctionnel comme zone annexe par rapport au lit mineur et ce pour certains insectes (odonates).

La **Sous-Préfecture** demande dans quelle mesure ces milieux ont un caractère naturel, car ils ont été fortement remaniés.

Le **SMECRU** répond que oui, ces milieux ont été exploités en carrières, donc ont été fortement remaniés, mais sont aujourd'hui laissés à l'abandon, ce qui a permis le développement d'espèces et milieux d'intérêts. C'est ici l'exemple d'une interaction positive homme/nature.

APOLLON 74 insiste sur la forte interrelation de ce site avec les milieux situés dans le N2000.

Vote animé par le **CPIE Bugey Genevois** par panneau rouge / vert

⇒ **PROPOSITION :**

- 1/interroger les communes pour avoir un avis de principe sur l'opportunité d'intégrer ces zones à l'étude N2000
- 2/ si favorable, intégration au périmètre, donc prospections et collecte des données existantes.

⇒ **VOTE :**

- 14 votants, 6 OUI, 8 abstentions (ne se sentent pas concernés par la question, donc non légitimes à voter)

PROGRAMME 2012 POUR L'ELABORATION DU DOCOB PAR TESELA

VOIR DIAPORAMA

La **CNR** : souligne que la concertation et l'inventaire des activités humaines ne sont pas finis, la CNR n'ayant pas été directement contactée pour connaître ses activités et les interactions avec le milieu.

TESELA indique que la définition des enjeux socio-économiques reste à finaliser début 2012.

TEMPS D'ECHANGES

ASTERS questionne le **SMECRU** et **TESELA** sur l'efficacité du principe d'être parti de la "feuille blanche" pour les prospections alors que de nombreuses données naturalistes existent sur le secteur.

Le **SMECRU** :

- rappelle que les associations naturalistes ont été sollicitées pour la définition du périmètre d'études, et que celui-ci a été défini à partir de la couche DDT/ASTERS zones humides.
- rappelle qu'un appel à participation a été fait lors du premier COPIL et par des relances mail pour proposer une participation aux prospections de terrain, et/ou de signaler des zones d'intérêt.
- précise que le souhait était une prospection exhaustive, et qu'il est bien prévu en 2012, sur la base du travail réalisé, de compléter les données de TESELA avec les experts locaux.

TESELA :

- ajoute que les prospections ne sont pas réellement parties "de rien" en 2011, la priorité cette année étant mise sur les habitats et la flore, une collaboration a été menée avec le CBNA dans laquelle la base de données cartographique CBNA a été utilisée pour orienter les prospections dans le domaine espèces floristiques. La pré-typologie 2009 CBNA habitat a également servi de base de réflexion.
- indique qu'en janvier/février est prévue une prise de contact avec les experts locaux et professionnels pour compléter les informations sur les activités professionnelles et préparer les prospections naturalistes 2012 orientées faune avec un ciblage des zones à échantillonner en fonction des données déjà disponibles.

CNR : demande dans quelle mesure les actions préconisées dans le contrat de rivières (fiches actions) seront mises en cohérence avec celles proposées dans Natura 2000, notamment en ce qui concerne la gestion des atterrissements préconisée dans l'étude Hydro-géomorphologie.

Le **SMECRU** :

- précise que ces éléments seront bien confrontés et mis en cohérence, via la relecture des fiches actions par le prestataire de Natura 2000 pour les études finalisées avant l'issue de la présente étude,
- souligne qu'un important travail de mise en cohérence doit avoir lieu tout au long de l'élaboration du contrat de rivières : nombreuses thématiques sont abordées dans différentes démarches et études, le contrat de rivières qui sera ensuite signé doit proposer des actions qui sont en cohérence avec toutes ces études : la gestion de l'eau doit être réalisée en tenant compte de toutes les interactions eau/milieu/humain.

La **Mairie d'Usinens** : demande à ce que les membres du COPIL soient associés aux groupes de travail.

RESULTATS DE LA CONCERTATION PAR LA FRAPNA 74

PROPOSITION DE THEMES DE GROUPES DE TRAVAIL PAR LA FRAPNA 74 ET LE CPIE BG

VOIR DIAPORAMA

Différentes questions ont été posées dans l'ensemble des réunions, certaines sont ressorties à chaque fois.

Ces questions portaient pour une part sur le patrimoine naturel :

- l'exploitation du bois et du gravier qui était autrefois autorisé et possible grâce à des parcelles accessibles,
- la gestion des bois morts et l'impact de ceux-ci sur les inondations et la gestion des ouvrages,
- la mobilité de la rivière qui fait disparaître certaines parcelles et contrainte par la route,
- les renouées en tant qu'espèce floristique empêchant l'accès à la rivière, au bois, au gravier mais également en tant qu'agent invasif acteur d'une uniformisation des paysages et d'une diminution de la biodiversité.

Pour une autre part les questions portaient sur la réglementation et les procédures en cours :

- les contraintes N2000 ont été fréquemment demandées ainsi que leur lien avec l'APPB : la superposition des deux statuts apporte des appréhensions et des incompréhensions. La potentielle superposition de contraintes pourrait aller à l'encontre des activités des personnes présentes.
- la réglementation actuelle empêchant les traversées de cours d'eau pour ne pas impacter l'écosystème fluvial pose le problème de l'exploitation des parcelles inaccessibles,
- l'acquisition dans le passé de parcelles par le Conseil Général dans l'objectif d'être propriétaire d'une bande de divagation de la rivière pour en faciliter la gestion des berges ainsi que de tenter de gérer les possibles problèmes d'inondations occasionnés par la rivière a été mal comprise. La pression d'achat a été laissée en suspens par une fin de campagne d'acquisitions peu claire.

Les **thématiques exprimées** lors des réunions de concertation ont été listées et classées pour une proposition au COPIL de groupes de travail. Les groupes répondent à l'expression d'une **activité** pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les **milieux et les espèces d'intérêt** au vue des directives européennes.

- 1 - Activités professionnelles ou domestiques d'exploitation des ressources naturelles, notamment agriculture, exploitation de bois (2 groupes de travail)
- 2 - Loisirs et à la gestion de la fréquentation
- 3 - Connaissance de la biodiversité, la qualité de l'hydrosystème et les moyens de les améliorer et les préserver

Ce dernier groupe ne fait pas l'objet d'une thématique Groupe de travail, car l'intérêt ici est bien de travailler sur les interactions sur le site ou à proximité des **activités** humaines sur le **milieu naturel**. Par ailleurs, ces questions seront traitées de manière transversale dans les autres groupes de travail, puisque c'est l'objectif même du Natura 2000 : des propositions de communication, information, sensibilisation pourront être issues de chaque groupe de travail.

Thématiques transversales aux groupes de travail :

Accès et déchets :

- gestion de la fréquentation : déchets, loisirs motorisés, camping sauvage, ...
- exploitation des ressources : nécessité d'accès approprié

Besoin d'information, communication et sensibilisation (panneaux, animations, etc) : pour que le travail de chacun soit respecté et transmettre le sens des actions de développement durable véhiculées par la démarche N2000, ainsi que des connaissances sur les milieux à préserver au titre européen.

Besoin d'information sur la réglementation : il est important de connaître le cadre du discutable (lois), et que le SMECRU puisse aider les particulier pour les autorisations.

Le **SMECRU** demande à la **DDT** de participer soit aux groupes de travail, soit de travailler avec lui à des réponses claires à diverses questions d'ordre réglementaires, qui seront présentées en ouverture de chaque groupe de travail.

Il sera proposé une **journée de rencontre et d'échange avec d'autres acteurs de site N2000** où le DOCOB est mis en application, afin qu'ils puissent échanger sur les contraintes et atouts de cette démarche.

CLOTURE DU COPIL PAR LA VALIDATION DES THEMES DE GROUPE DE TRAVAIL 2012

Animation **CPIE Bugey Genevois**

- ✓ **Exploitation des ressources naturelles par les particuliers** = 10 oui ; 0 non
Remarque : La Mairie d'Usinens souhaite être invitée à ces réunions de travail.
- ✓ **Exploitation des ressources naturelles par les professionnels** = 10 oui ; 1 non
Remarque : la CNR souhaite travailler en bilatéral, et non via le groupe qui risque de concerner plutôt les exploitations agricoles
Remarque : Attention au mélange des genres : Exploitations Agricoles, CNR.... Trop large
- ✓ **Loisirs et fréquentation** = 10 oui ; 0 non

La séance est levée à 12h30, un pot est proposé aux participants.

CALENDRIER ET RENDEZ-VOUS

- ⇒ **TESELA/AGRESTIS** : Décembre/janvier : prises de contact avec les experts locaux et professionnels pour compléter les informations naturalistes et sur les activités,
- ⇒ **SMECRU** : à l'issue des prospections naturalistes, un rapport intermédiaire sera transmis et pourra être accompagné d'un nouveau COPIL pour valider les enjeux.
- ⇒ **Concertation** : groupes de travail prévus en février :
 - Exploitation des ressources naturelles par les particuliers
 - Loisirs et fréquentation
 - Exploitation des ressources naturelles par les professionnels